

## COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2019

**Présents :** Marie-Odile CARRET (Adjointe déléguée à l'action sociale, représentante du Maire) ; Côme TOLLET (1<sup>er</sup> adjoint) ; Maurice JOINT (Adjoint délégué à l'administration générale et à la démarche qualité) ; Isabelle MAINAND (Adjointe déléguée à la vie associative et à la famille) ; Evelyne GOYER (Conseillère municipale) ; Jean-Laurence TACHON (CARPA) ; François ROUSSOT (CARPA) ; Annie BRIFFARD (association La Passerelle) ; Monique DE SAINT JEAN (association des clubs de retraités de Caluire et Cuire) ; Marie CORGIER (Accueil des villes françaises) ; Gilles BARDIN (Bureau d'études) ; Hélène DRYKONINGEN (secrétariat)

**Excusés :** Robert THEVENOT (adjoint délégué aux déplacements et aux transports) ; Chantal CRESPIY (Conseillère municipale et métropolitaine) ; Frédéric ADRIAENS (PERICA) ; Sam LEBAQ (Union des Commerçants du Bourg Centre)

La réunion est organisée au groupe scolaire Montessuy Pasteur, dont la rénovation a débuté en 2017( bâtiment mixte), s'est poursuivie en 2018-2019 (maternelle) et est en cours de finalisation (jusqu'en 2020) pour le primaire.

### Synthèse de la réunion

Cette réunion présente, aux représentants des utilisateurs, l'état d'avancement de la mise en accessibilité dans la Ville de Caluire et Cuire. En plus d'un bilan quantitatif relatif aux ERP privés, et à la mobilité sur l'espace public elle recense les actions menées par la Ville en faveur de l'accessibilité dans les bâtiments municipaux et les espaces publics dont elle est propriétaire durant l'année 2019 et fixe les perspectives pour les années à venir .

**Prochaine réunion :** dernier trimestre 2020

**Ordre du jour de la prochaine réunion :** bilan 2020

L'objectif est d'organiser la commission communale d'accessibilité dans un site différent chaque année, afin de présenter à ses membres un bâtiment municipal qui aura bénéficié d'une rénovation intégrant sa mise en accessibilité.

Le compte rendu de la réunion 2018 est approuvé à l'unanimité. Il a été mis en ligne sur le site internet de la Ville immédiatement après.

# TABLE DES MATIÈRES

## I - ORIGINE DE L'INFORMATION

Tout ERP (Établissement Recevant du Public) doit se mettre en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité et dépose à ce titre, au choix :

- une autorisation de travaux avec éventuellement une demande de dérogation,
- une attestation de conformité,
- un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) qui lui permet d'étaler les travaux de mise en conformité sur 3 à 9 ans, selon leur ampleur.

La Préfecture du Rhône a élaboré en 2018 un outil informatique qui permet de visualiser sur le site internet « C conforme » l'ensemble des établissements qui ont répondu à leurs obligations réglementaires (AD'Ap, dérogation, conformité). Cet outil innovant a vocation à être étendu à l'Ain, pour test, puis potentiellement au plan national. Il présente néanmoins le défaut de ne pas donner d'information sur la réalité du terrain (cet établissement est-il véritablement accessible ?) L'objectif est d'améliorer ce site afin d'obtenir la réponse à cette question sans avoir à se déplacer.

## II - BILAN DES ERP PRIVÉS

- 131 demandes d'Ad'ap ont été déposées
- 36 autorisations de travaux comportant une mise en accessibilité
- 45 demandes de dérogation
- 135 attestations sur l'honneur de conformité

Monsieur ROUSSOT précise que seules 3 communes du Rhône et de la Métropole n'ont pas déposé leur Ad'Ap et que le Préfet de l'Ain a émis un arrêté lui permettant de verbaliser les collectivités en infraction.

Les grosses entreprises sont bien avancées ; les petits commerces et les professions libérales prennent la mesure de leurs obligations.

Madame Tachon se réjouit que le mouvement soit largement enclenché partout en France et que l'impact de la loi de 2005 devienne nettement perceptible.

## III - L'ESPACE PUBLIC

La Métropole aménage les circulations : reprise de trottoirs, bandes podotactiles, poteaux contrastés, feux sonores, abaissement de trottoir pour accéder aux passages piétons, ainsi que les arrêts de bus lorsqu'ils sont inclus dans de gros aménagements.

Le Sytral aménage les arrêts de bus à trottoir surélevés.

En 2019, une dizaine d'arrêts ont été rendus accessibles sur Caluire et Cuire.

La Ville participe à la priorisation des interventions, les élus et les services étant des interlocuteurs privilégiés des utilisateurs.

## **IV - LE BILAN DU PATRIMOINE DE LA VILLE**

### **1 - Rappel : l'Ad'Ap de Caluire et Cuire**

En octobre 2015, la Ville a déposé en Préfecture son Ad'Ap pour 51 ERP, pour un montant total de travaux estimé à environ 29 millions d'euros.

Le Préfet l'a approuvé par la décision DDT SBDA n° 2016-012512 du 26 janvier 2016.

Pour mémoire, l'Ad'Ap de la Ville se déroule sur 3 périodes de 3 ans au vu de l'ampleur du patrimoine à rénover et du coût induit. L'Ad'Ap a pris en compte un certain nombre de contraintes et d'objectifs pour le construire :

- construction d'un programme global d'entretien pluri-annuel du patrimoine bâti communal (et pas seulement mise en accessibilité)
- cohésion des chantiers et rationalisation des moyens
- programmation répartissant les travaux de manière équilibrée sur le territoire de la commune et par typologie d'ERP
- priorisation des équipements pouvant accueillir d'autres activités temporairement délocalisées
- échelonnement dans le temps des travaux d'envergure
- regroupement et rationalisation d'activités au sein d'équipements adaptés
- négociation avec les propriétaires ou syndic pour les locaux en location ou en copropriété
- demande de dérogation pour les sites en copropriété et où il y a disproportion manifeste entre le coût des travaux et les objectifs à atteindre.

Conformément à la procédure, la ville de Caluire et Cuire a transmis début 2017 au Préfet un premier état d'avancement de l'Ad'Ap à la fin de 2016, première année d'exercice.

### **2 - Réalisations 2019**

## **V - Hôtel de Ville**

Les extérieurs ont été réaménagés pour permettre l'accès à l'affichage légal.

### **Groupe scolaire Jean JAURÈS**

Mise en conformité des portes d'accès au groupe scolaire, donnant sur la place Jules Ferry.

### **Élémentaire Pierre et Marie CURIE**

Installation d'un sanitaire pour le terrain de sport

### **Groupe scolaire Montessuy**

Livraison du bâtiment maternelle à la rentrée de septembre 2018.

La mise en accessibilité du restaurant scolaire est en cours ;

Celle du bâtiment abritant l'école élémentaire sera mise en œuvre de 2019 à 2021.

## **Cimetière**

La mise en conformité des bornes de puisage a débuté et s'étalera jusqu'en 2020.

Des études ou des travaux ont été engagés sur certains sites, sans toutefois que la réalisation soit aboutie et permette leur livraison : Mémorial Jean Moulin 41 Montée des forts , ...

## **1 - Perspectives 2019**

### **Cimetière**

Le portail sera repris en 2019, ce qui permettra la mise en accessibilité des accès publics de l'entrée.

Le carré militaire également sera refait et mis en accessibilité.

### **Mémorial Jean Moulin**

Le RDC de cet équipement sera réaménagé en 2019, rendant disponibles à la visite toutes les parties inaccessibles à ce jour.

### **Local du 41 montée des forts**

Les diagnostics ont été complétés. Des aménagements mineurs (largeur de porte, éclairement) sont programmés en 2019.

### **Aménagements extérieurs : les IOP**

L'aménagement d'une nouvelle aire de jeux est prévu sur le Parc des Berges, dans le quartier de Saint Clair.

Un sanitaire accessible sera installé allée du Parc de la Jeunesse.

La Ville aménage les espaces publics et les espaces verts du programme d'aménagement urbain Montessuy Pasteur / îlot Ouest.

### **Le registre d'accessibilité**

La Ville de Caluire et Cuire a décidé de répondre globalement aux exigences réglementaires relatives aux registres d'accessibilité pour chacun de ses ERP en y incluant également un certain nombre d'informations relatives aux bâtiments.

Le projet a débuté et permettra aux ayants droits (SDMIS, entreprises, citoyens ou ayant droit public...) d'accéder aux informations concernant les bâtiments via le site internet de la Ville.

### **Formation du personnel**

CARPAcces doit former en 2019 deux groupes d'agents de la Ville :

- des agents d'accueil pour un accompagnement adapté des personnes porteuses de handicap, y compris dans un ERP non encore accessible ;
- des agents en charge de la maintenance et de la conception des bâtiments, afin de faire évoluer les locaux dans le bon sens.

## **2 - Et plus tard**

### **Maternelle Pierre et Marie Curie :**

Étude en 2019 pour travaux en 2020.

### **Groupe scolaire Jules Verne :**

Étude en 2019.

### **Maison du Combattant et poissonnerie-restaurant :**

étude en cours pour réalisation par phases d'août 2019 jusqu'en 2020

### **Maternelle Berthie Albrecht :**

Étude en 2019 pour réalisation 2021-2022

### **Groupe scolaire Jean Jaurès :**

Étude en 2019 pour réalisation 2023-2024

### **Églises de l'immaculée conception, Saint Clair & Saint Romain**

Etudes et consultations en 2019.

Aménagements : accès depuis l'extérieur (éclairage, largeur de portes, poignées de portes, ressauts, marches, mains courantes, ascenseur, cheminement) sanitaires

Livraison : 2020

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

- La ville a mis en ligne sur son site internet les informations relatives à l'accessibilité qui la concerne : compte rendus des réunions de la Commission Communale d'Accessibilité ; liste électronique des ERP accessibles ou en cours (extrait site « C Conforme »)

Monsieur ROUSSOT propose son aide pour la validation des « fiches synthétiques » pour les registres d'accessibilité des ERP. Il fera passer des exemples.

Il rappelle la nécessité d'avoir également accès à ces informations sous format papier sur chacun des sites.

- Madame de Saint Jean signale le problème d'accessibilité au local du club de retraités sis 606 avenue du 8 mai 1945 : la rampe d'accès est raide, et la rotation n'est pas sécurisée.

=> La Ville, qui est copropriétaire, va solliciter les copropriétaires en Assemblée Générale après avoir fait réaliser un diagnostic.

- La pharmacie Jean Moulin signale, par l'intermédiaire de monsieur LEBACQ, la présence quasi quotidienne d'un scooter sur le trottoir devant chez elle, alors qu'elle a fait les efforts nécessaires à la mise en accessibilité de son établissement.

=> Le problème est connu, et si la verbalisation ne suffit pas, ce sera la mise en fourrière, pour l'exemple. A ce jour, le problème est résolu.

- Mme CARRET évoque les arnaques au contrôle d'accessibilité qui perdurent. Désormais les

faux sont moins grossiers.

=> Les commerçants qui s'y sont laissé prendre doivent porter plainte, afin que des poursuites puissent être engagées par le Parquet de Lyon.

- M. Roussot indique que la Police Municipale de Lyon considère qu'il y a 30 à 35 % de faux macarons handicapés sur les voitures.

Néanmoins de nouveaux macarons existent, de format carte de visite, en principe plus fiables. Seuls 10 % des PMR en sont dotés sur la Métropole pour le moment.